

## **Rapport de la Commission n° 35 chargée de l'examen du postulat de Mme Sarah Neumann et crts « Concierge social, une fonction pour bien habiter ensemble »**

Présidence : M. Roland PHILIPPOZ (soc.) remplace Mme Nawel KHEMISSA (EàG)

Membres présents : Mme Sarah DE DEA (soc.) ; M. Musa KAMENICA (soc.) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; Mme Nathalie CARUEL remplace Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; Mme Patrizia MORI (UDC).

Membres excusés : Mme Nawel KHEMISSA (EàG) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR)

Représentante de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, directrice de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Invité-e-s : Mme Catherine BORGHINI, cheffe de service Architecture et Logement (ARLO)  
Mme Andrea FAUCHERRE, adjointe ARLO

Notes de séances : Mme Camille LEMERY

Lieu : Port-Franc 18, 3<sup>ème</sup> étage, salle 368

Date : 13.01.2025 - Début et fin de la séance : 17h10 – 17h45

---

Le postulat vise à initier une réflexion sur l'amélioration du vivre-ensemble dans les quartiers de la Ville, en mettant en lumière le rôle potentiel de "concierges sociaux". L'idée est née de la complexité croissante des grands ensembles immobiliers et de la perte de lien social due à l'externalisation de la fonction de conciergerie. Les concierges sociaux seraient des professionnels ayant des compétences à la fois dans l'entretien et le travail social, capables de créer du lien social, d'aider les habitants (en particulier les personnes âgées) et pour désamorcer les conflits. Ils pourraient être impliqués dans le maintien à domicile des aînés qui est un enjeu majeur pour les personnes et pour la collectivité.

Le projet pourrait se baser sur une collaboration avec des bailleurs publics, parapublics, des coopératives ou des fondations comme la FLCL (Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements), dans des quartiers en développement ou des ensembles en rénovation, pour faciliter les transitions résidentielles.

Mme la Municipale a souligné que l'idée rejoint des préoccupations déjà présentes dans le Programme de Législature. Elle parle d'un travail qui a été fait sur les concierges en place avec de la formation continue, mais aussi avec une attention particulière, lors de renouvellement ou de créations de postes, aux profils qui pourraient permettre de travailler sur les enjeux du postulat. Elle annonce que le souhait de la Municipalité est de continuer, voire d'intensifier ce

travail avec la formation continue et avec des critères à l'engagement qui permettent de répondre aux enjeux évoqués.

Des questions liées au statut (employés de la Ville ou autre), à la prise en charge financière (par les locataires ou autrement) sont posées par plusieurs commissaires. Une réflexion sur la manière d'encourager les acteurs privés à engager des concierges sociaux, sans nécessairement les y contraindre, doit être initiée. L'idée d'inclure des clauses dans l'octroi des droits de superficie a été évoquée ainsi que celle d'intégrer les coûts dans les charges de gestion ou dans ceux pris en charge par les propriétaires.

Mme la postulante considère que les questions liées au statut des concierges sociaux et celles qui concernent les acteurs privés peuvent être intégrées dans la gestion par le Service des gérances ou les entités équivalentes et facturées, car elle estime que la conciergerie sociale est une vraie plus-value pour les locataires.

Un commissaire a soulevé la crainte que le rôle de concierge social ne se transforme en celui d'un assistant personnel. Une autre préoccupation a été exprimée concernant le risque de disparités entre les bâtiments, certains ayant un concierge social et d'autres non. Dans certaines situations, lorsque les relations entre concierges et locataires sont tendues, un concierge social pourrait contribuer à apaiser ces tensions.

### **Conclusions de la Commission**

Parvenue au terme de ses discussions, la commission décide de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport par

**10 oui, 1 non, 0 abstention**



Lausanne, le 10 février 2025

Roland Philippoz  
Rapporteur